

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Mardi 26 Mars 2013

L'an 2013, le 26 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DULY JEAN MARC Maire.

Présents :

M. DULY JEAN MARC, Maire, Mmes : BONNEVAL ANDREE, CHENU-CAZENAVE ANNE, DUTRIEU ANNIE, LEGRAND DORA, MANTOUE DANIELE, MM : BROSSARD CHRISTOPHE, FUCHS CHRISTIAN, GUILLEMINOT JACQUES, LEGRAND DANIEL, PERREAUT ALAIN, SIHR ALAIN, VANKENHOVE MARCEL

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mme BELON LAITINEN MARIE ZOE à M. BROSSARD CHRISTOPHE, MM : CAZENAVE PHILIPPE à Mme CHENU-CAZENAVE ANNE, DUCREUX ROBERT à M. LEGRAND DANIEL
Absent(s) : MM : CLOISEAU JEAN PAUL, VILLIOD NICOLAS

Secrétaire de séance : M. FUCHS CHRISTIAN

Date de la convocation : 21/03/2013

réf : 2013/006 : Rythmes scolaires : délibération pour entériner le choix

Notifiée par la Préfecture en date du :

La réforme de l'école voulue par le Ministère de l'Education Nationale et l'ensemble des partenaires est un élément incontournable pour la réussite des enfants.

Les rythmes scolaires sont un des maillons qui doivent aboutir au mieux-être et au mieux apprendre des enfants.

La Commune de Saint-Eloi s'inscrit dans cette démarche.

C'est pourquoi un comité de pilotage a été instauré, composé d'élus, personnels municipaux et représentants de parents d'élèves. Une enquête a été réalisée auprès des parents. Plus de 95 % d'entre eux ont répondu à ce questionnaire.

Après analyse, beaucoup d'interrogations et inquiétudes se dégagent, notamment :

- Pas de certitude par rapport aux transports scolaires
- Délai trop court pour une organisation du temps de travail des parents
- Une majorité de parents s'oppose à une participation financière du temps périscolaire
- Inquiétude quant aux modalités d'accueil du mercredi matin (garderie, restaurant scolaire)

Au niveau des élus, des remarques ont été formulées, ainsi que des questions qui restent à ce jour sans réponse :

- Regret des élus quant au transfert de compétence imposé aux collectivités territoriales
- Coût supplémentaire à la charge des collectivités territoriales pour une mise en place d'activités périscolaires de qualité
- Négociations à envisager avec la CAF pour le devenir financier de notre accueil de loisirs sans hébergement
- Organisation du mercredi : manque de moyens humains et financiers ; délai imposé trop court

Après discussion, Madame Anne CHENU CAZENAVE, Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, propose au Conseil Municipal l'application de cette réforme dès septembre 2013 ou un report en septembre 2014.

Vote des élus :

- Pour application de la réforme en septembre 2013 : 2 pour (Anne CHENU-CAZENAVE et Philippe CAZENAVE)
- Pour un report de la réforme en septembre 2014 : 14 pour

Au vu de ce vote, les élus demandent plus de temps pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires ; comme le concède le Ministre de l'Education Nationale. « Le décret est sorti un peu tard pour son application en 2013 ». Le fait de demander le report en 2014 n'est pas une perte de temps, bien au contraire. Cette année supplémentaire nous permettra de poursuivre la réflexion afin d'optimiser la réussite de la réforme des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (deux contre : Madame Anne CHENU-CAZENAVE, Mr Philippe CAZENAVE), demande au DASEN le report de l'application de la réforme en septembre 2014.

réf : 2013/007 : délibération pour proposition de renouvellement d'un CDD

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le CDD actuel de l'adjoint administratif 2ème classe se termine le 30 avril prochain. Il propose de le renouveler dans les mêmes conditions que le précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- de renouveler le CDD de l'adjoint administratif 2ème classe, à raison de 35 heures hebdo, du 1er mai au 31 août 2013
- autorise le Maire à signer le CDD.

réf : 2013/008 : bourse de l'emploi : augmentation du temps de travail administratif de 15 à 35 h

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Monsieur BENARD Didier, adjoint administratif 2ème classe (15h) à l'agence postale communale et adjoint technique 2ème classe (20h) au service technique.

Ce départ est prévu pour le 1er juillet 2013.

Après avis du centre de gestion, il est vivement conseillé de créer un seul poste pour assurer le bon déroulement de la carrière d'un agent.

Par conséquent, il propose d'augmenter le poste d'adjoint administratif 2ème classe existant de 15h à 35h à compter du 1er septembre 2013, (suivant avis CTP) afin d'assurer les tâches administratives à l'agence postale, polyvalence au service administratif et gestion de la salle polyvalente.

Une bourse de l'emploi sera réalisée sur la plateforme AGIRHE du Centre de Gestion de la Nièvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'augmentation du temps de travail de 15h à 35h à compter du 1er septembre 2013 pour le grade d'adjoint administratif 2ème classe stagiaire (suivant avis CTP).
- supprime le grade d'adjoint technique 2ème classe 20h à compter du 1er septembre 2013 (suivant avis CTP)
- autorise le Maire à procéder au recrutement d'un agent pour le grade d'adjoint administratif 2ème classe à raison de 35h hebdomadaire en vue de sa nomination au grade d'adjoint administratif 2ème classe stagiaire à compter du 1er septembre 2013.

réf : 2013/009 : création du poste d'adjoint administratif 1ère classe et suppression du poste d'adjoint administratif 2ème classe.

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BRUNERIE Chantal, adjoint administratif 2ème classe, a réussi son examen professionnel d'adjoint administratif 1ère classe (suivant liste d'aptitude du 25 juin 2012).

La CAP a émis un avis favorable le 14 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la création du poste d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er avril 2013 afin de nommer Madame BRUNERIE Chantal
- propose la suppression du poste d'adjoint administratif 2ème classe à compter du 1er avril 2013 (sous réserve de l'avis du CTP).

réf : 2013/010 : tableau 2013 fixant les avancements de grade

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2013 sous réserve de remplir les conditions.

La situation des agents sera examinée en CAP en juin prochain.

Les avancements de grade possibles sont les suivants :

- 1 rédacteur principal 2ème classe à 1 rédacteur principal 1ère classe
- 2 ATSEM 1ère classe à 2 ATSEM principal 2ème classe
- 5 adjoints techniques 2ème classe à 5 adjoints techniques 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avancements de grade pour 2013.

réf : 2013/011 : Impasse des Jardins : proposition de vente de parties de parcelles (106 m²) pour régularisation

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part que, suite au bornage de l'Impasse des Jardins, il apparaît que deux parties de parcelles du domaine public sont occupées par deux riverains.

Pour régulariser cette situation, il propose de céder à deux riverains les deux parties de parcelles de

la façon suivante :

- une parcelle de 55 m² à Mr et Mme SIMONET
- une parcelle de 41 m² à Mr et Mme KOWALEWSKI.

Le prix du m² est fixé à 0.15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'aliénation de ces parties de parcelles et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

réf : 2013/012 : demande de pose de plaque commémorative salle polyvalente

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part du courrier du parti socialiste concernant leur demande de pose de plaque commémorative sur le mur extérieur de la salle polyvalente Pierre Bérégovoy, à l'occasion du 20ème anniversaire de sa mort, le 1er mai 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 4 abstentions (Marie-Zoé BELON LAITINEN, Andrée BONNEVAL, Anne CHENU CAZENAVE et Philippe CAZENAVE), accepte cette demande.

L'emplacement sera décidé en concertation avec les services techniques.

réf : 2013/013 : Conseil Général de la Nièvre : demande de soutien pour le maintien de la desserte de Nevers sur la ligne ferroviaire Paris-Clermont-Ferrand

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part du courrier du Conseil Général concernant la motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée départementale lors de la session du 19 novembre 2012 relative à la suppression de l'arrêt à Nevers du train partant à 18 h de Paris et arrivant à 20 h à Nevers.

Hormis le fait que ce train permet de rallier Nevers en un temps relativement court et un horaire pratique pour de nombreux usagers, il permet également aux jeunes nivernais, poursuivant leurs études à Clermont-Ferrand, de profiter pleinement de leur weekend.

Enfin, la desserte de la gare de Nevers n'entraîne aucun surcoût la SNCF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de soutenir la démarche du Conseil Général de la Nièvre en faveur du maintien de la desserte actuelle de Nevers sur la ligne Paris Clermont-Ferrand.